

CTPL du 27 avril

Toujours aucune nouvelle du jour Ministre devant compenser les deux jours comptables.

Il est rappelé que vous disposez d'un droit individuel à la formation de 60 heures au 31/12/2009.

Le TPG a toutefois observé que pendant que vous êtes en formation, ce sont vos collègues qui font le travail et qu'il faudrait évaluer après coup le bénéfice que l'agent en a tiré dans sa mission.

Selon lui également, pour éviter de perturber les unités, il serait bien que, comme en Pologne, les personnels puissent se rendre en formation les samedis et dimanches. Au moment où l'on reparle du travail pendant le week end...

D'une manière générale, si vous estimez que vos mérites ne sont pas reconnus, n'hésitez pas à faire un recours. Vous avez deux mois après la notification signée par la Direction.

Les organisations syndicales seront là pour vous défendre.